

# Le partenariat économique et financier euro-méditerranéen

**Françoise MAGNAN-MARIONNET**

Service des Relations monétaires internationales

**Pascale CONTAMINE**

Service des Relations européennes

**Philippe BONZOM**

Direction des Relations internationales et européennes

*Douze ans après la signature des accords de Barcelone, le bilan du volet économique du partenariat euro-méditerranéen, qui réunit les vingt-sept États membres de l'Union européenne (UE) et douze pays de la Méditerranée (Albanie, Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Territoires palestiniens, Syrie, Tunisie et Turquie), s'avère mitigé.*

*Signés en 1995, les accords de Barcelone ont pour objectif de créer une prospérité partagée grâce à l'instauration d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon de 2010. Ils ont également pour ambition de soutenir les pays du sud et de l'est de la Méditerranée dans leur processus de développement socio-économique, d'insertion dans l'économie mondiale et de modernisation, par le biais d'une assistance financière et d'un dialogue institutionnel.*

*L'UE a signé des accords d'association avec l'ensemble des pays partenaires méditerranéens (PPM) à l'exception de la Mauritanie. Dans ce contexte, les PPM ont notamment mis en place un processus de réduction de leurs tarifs douaniers non agricoles. Néanmoins, les échanges entre l'UE et les PPM ne se sont pas intensifiés, en liaison avec l'apparition de nouveaux acteurs dans la zone méditerranéenne, la dilution des accords commerciaux existants et la faiblesse de l'intégration entre les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. De plus, la libéralisation des échanges dans l'agriculture et les services demande à être poursuivie, ces secteurs ayant été exclus de la plupart des accords d'association. Enfin, la structure des échanges entre le Nord et le Sud demeure asymétrique.*

*Malgré un accroissement substantiel des concours financiers accordés par l'UE aux PPM, ces derniers n'ont pas, dans l'ensemble, convergé vers les standards de niveau de vie de l'UE. En effet, la lenteur des réformes institutionnelles, les tensions géopolitiques régionales et le manque de dynamisme de l'appareil productif lié à la faiblesse de l'investissement national et étranger ont pesé sur la croissance des PPM (et, partant, sur les échanges UE-PPM).*

*Le projet de création d'une « Union pour la Méditerranée » aujourd'hui proposé par la France, et soutenu par l'Italie et l'Espagne, vise à renforcer la coopération entre les deux rives de la Méditerranée autour de projets concrets.*

Mots-clés : intégration régionale, banques centrales, Union européenne, pays partenaires méditerranéens, PPM, transferts des migrants, Alena, commerce international, investissement, IDE

Codes JEL : F13, F15, F24

NB : Les auteurs tiennent à remercier, au service des Relations monétaires internationales, Luc Jacolin pour ses précieuses remarques et Ariane Hautcœur pour son assistance en matière de recherches. Cette étude a également bénéficié de la collaboration de Maud Gauthier, stagiaire de l'École nationale de la Magistrature.

Depuis plus de 10 ans, le processus de Barcelone réunit l'UE et les pays de la rive sud de la Méditerranée dans un cadre original d'intégration régionale Nord-Sud qui couvre les aspects économique, social, politique et culturel.

Au moment où la France propose la création d'une Union pour la Méditerranée, cette étude présente une analyse du volet économique et financier du partenariat euro-méditerranéen en vigueur depuis 1995.

Elle expose les objectifs du partenariat, dont la création d'une zone de libre-échange à l'horizon de 2010 (cf. section 1]). Elle présente ensuite les instruments financiers qui accompagnent la mise en œuvre de réformes dans les PPM et la contribution des banques centrales de l'Eurosystème et, en son sein, de la Banque de France, à la coopération euro-méditerranéenne (cf. section 2]).

Elle dresse, enfin, le bilan économique de ce partenariat (cf. section 3]) et analyse les raisons de résultats en demi-teinte (cf. section 4]).

## I | Objectifs du partenariat

### I | I Fondements historiques

Une coopération a été instituée, dès les années soixante, entre l'UE et la Turquie, le Maroc et la Tunisie. Elle s'est matérialisée, par la suite, par des accords de coopération d'une durée illimitée assortis de protocoles financiers bilatéraux renégociés tous les cinq ans. Dans les années quatre-vingt-dix, la signature des accords d'Oslo relatifs à la relance du processus de paix au Moyen-Orient a conduit l'UE à repenser sa politique vis-à-vis de la zone méditerranéenne, dans le cadre d'une approche plus globale.

Un programme ambitieux de partenariat de développement a été adopté à la Conférence (des ministres des Affaires étrangères) euro-méditerranéenne de Barcelone de novembre 1995. Ce partenariat s'appuyait sur des accords d'association entre l'UE à 15 et douze États et Territoires du sud et de l'est de la Méditerranée : Algérie, Chypre, Égypte,

Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Territoires palestiniens, Syrie, Tunisie et Turquie.

La déclaration de Barcelone a amorcé un processus de coopération multilatérale fondé sur trois volets :

- un volet politique, dont l'ambition est de créer une zone de paix et de stabilité ;
- un volet économique, qui vise à construire une zone de prospérité partagée ;
- un volet social, culturel et humain, dont l'objectif est d'améliorer la compréhension mutuelle des peuples de la région et d'encourager l'émergence d'une société civile active.

En novembre 2007, l'Albanie et la Mauritanie <sup>1</sup> ont été accueillies dans le partenariat euro-méditerranéen. Actuellement, ce dernier comprend donc les vingt-sept États membres de l'UE et douze partenaires méditerranéens (Chypre et Malte ayant rejoint l'UE en mai 2004). La Libye a le statut d'observateur.

Depuis 2004, le partenariat euro-méditerranéen s'inscrit dans le cadre plus large de la politique européenne de voisinage (PEV). Celle-ci vise au renforcement de la coopération entre l'Europe élargie à 27 et les pays qui bordent ses frontières à l'est et le long des côtes sud de la Méditerranée <sup>2</sup>. L'objectif de la PEV est d'intensifier le processus d'intégration économique en contrepartie de la mise en œuvre de réformes économiques, politiques et institutionnelles dans les pays voisins de l'UE. La PEV approfondit donc le cadre de Barcelone en offrant des perspectives accrues d'intégration économique en contrepartie de progrès concrets concernant le respect de valeurs communes (démocratie et droits de l'homme, règles de droit, bonne gouvernance, principes d'économie de marché et développement durable).

### I | 2 Fondements économiques

La logique économique de la construction euro-méditerranéenne repose, en premier lieu, sur la proximité géographique et culturelle existant entre rives nord, sud et est de la Méditerranée. Ainsi, la

<sup>1</sup> La Mauritanie (comme la Jordanie) n'appartient pas, géographiquement, au pourtour méditerranéen.

<sup>2</sup> La PEV englobe l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine, la Libye et neuf PPM (la PEV ne couvre pas la Mauritanie, et ne concerne ni la Turquie ni l'Albanie en raison de leurs statuts respectifs de candidat et de candidat potentiel à l'UE). La PEV devait également être destinée à la Russie. Toutefois, cette dernière a refusé d'y participer. L'UE a développé avec la Russie un partenariat stratégique en marge de la PEV.

proximité géographique, en réduisant les coûts de transport, favorise les échanges avec les pays voisins, les transferts de technologies ou de savoirs ainsi que l'internationalisation des PME <sup>3</sup>.

La mise en œuvre du processus de Barcelone a également pour but d'introduire un double choc positif :

- un choc d'offre, grâce au démantèlement progressif des barrières douanières qui devrait permettre, dans un environnement plus concurrentiel, une rationalisation de la production et la réalisation de gains de productivité ;

- un choc de demande, en ouvrant de nouveaux marchés aux exportateurs des deux rives.

À terme, la création d'une zone de libre-échange vise à favoriser une allocation plus optimale des facteurs de production en fonction des avantages comparatifs respectifs des pays et notamment à éliminer les situations de rente rencontrées dans les PPM.

Enfin, l'une des caractéristiques de ce partenariat réside dans sa portée stratégique, tant pour les pays du nord que pour les pays du sud de la Méditerranée. Pour l'UE, il permet également d'assurer une meilleure

## ENCADRÉ I

## Les PPM, une zone hétérogène

## Caractéristiques des PPM

(population en millions, taux de croissance et d'inflation en %, superficie en milliers de km<sup>2</sup>, PIB/hab en parité de pouvoir d'achat – PPA en dollars)

	Population		Croissance de la population		Superficie	Croissance annuelle du PIB réel		PIB/hab		Inflation	
	1995	2006	1995	2006		2006	1995	2006	1995	2006	1995
Albanie	3,04	3,15	0,13	0,50	27	8,90	5,00	2 636	5 727	7,79	2,37
Algérie	28,06	33,49	2,05	1,79	2 382	3,85	3,59	4 776	7 827	29,78	2,53
Égypte	57,51	72,13	2,07	2,00	995	4,48	6,84	2 835	4 836	15,74	7,64
Israël	5,37	6,87	3,34	2,20	22	7,79	5,21	21 294	30 464	10,04	2,11
Jordanie	4,29	5,63	3,66	2,56	88	6,19	6,30	3 446	5 542	2,35	6,25
Liban	3,12	3,70	2,00	1,30	10	6,50	0,00	3 974	5 457	nd	nd
Maroc	26,44	30,44	1,38	0,97	446	- 6,58	8,00	2 885	4 956	6,12	3,28
Mauritanie	2,22	2,89	2,50	2,40	1 025	9,82	11,45	1 677	2 504	6,54	6,24
Syrie	14,29	19,15	3,65	2,70	184	5,42	4,41	3 457	4 117	7,98	10,02
Tunisie	8,96	10,27	1,52	1,30	155	2,35	5,36	4 678	8 898	6,24	4,49
Turquie	60,64	72,56	1,69	1,34	770	7,19	6,10	5 494	9 107	88,11	10,51

nd : non déterminé

Sources : FMI, Banque mondiale

D'un point de vue géographique, les PPM forment un ensemble hétérogène. L'Égypte, qui compte plus de 72 millions d'habitants, est près de vingt-cinq fois plus peuplée que la Mauritanie. L'Algérie, le plus vaste des PPM, s'étend sur plus de 2 millions de km<sup>2</sup> alors que la superficie du Liban n'est que de 10 000 km<sup>2</sup>.

En règle générale, sur l'ensemble de la période sous revue, les PPM ont enregistré des taux de croissance robustes. Ils ont plus particulièrement bénéficié, ces dernières années, d'une conjoncture internationale favorable (développement du tourisme, accroissement des investissements directs étrangers). Les pays producteurs d'hydrocarbures (l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie et, plus marginalement, la Mauritanie) ont, en outre, tiré profit de la hausse du prix du pétrole. Néanmoins, les niveaux de PIB par habitant sont très disparates, allant de quelque 2 500 dollars en Mauritanie à 4 000 en Syrie, 7 800 en Algérie et plus de 30 000 en Israël.

Les taux d'inflation se sont inscrits en nette baisse depuis 1995 en liaison avec la mise en œuvre de politiques monétaires plus rigoureuses ; mais ils demeurent encore sensiblement différents (2,5 % en Algérie, contre plus de 10 % en Syrie et en Turquie).

<sup>3</sup> L'importance des déterminants géographiques dans la croissance et la structure du commerce international est avancée, tant dans les nouvelles théories du commerce international, à la suite des travaux de Krugman (1991), que dans les études empiriques utilisant les modèles de gravité, depuis les travaux de Tinbergen (1962).

protection des investissements, de soutenir les réformes structurelles et démocratiques dans les PPM, et d'approfondir le dialogue politique notamment concernant les évolutions des conflits régionaux ou la gestion des flux migratoires. Pour les PPM, l'objectif recherché, en corollaire d'une plus grande intégration dans les échanges mondiaux, consiste à améliorer le niveau de vie des populations et à favoriser l'implantation de firmes multinationales en rassurant les investisseurs sur leur volonté de se rapprocher des standards des pays développés (cf. Michalet, 2004).

### I | 3 Programme de Barcelone : établir une zone de prospérité partagée

La déclaration de Barcelone est de nature politique et n'a pas de valeur juridique propre. Néanmoins, progressivement, les différentes parties ont considéré qu'elle constituait l'acte fondateur du partenariat euro-méditerranéen.

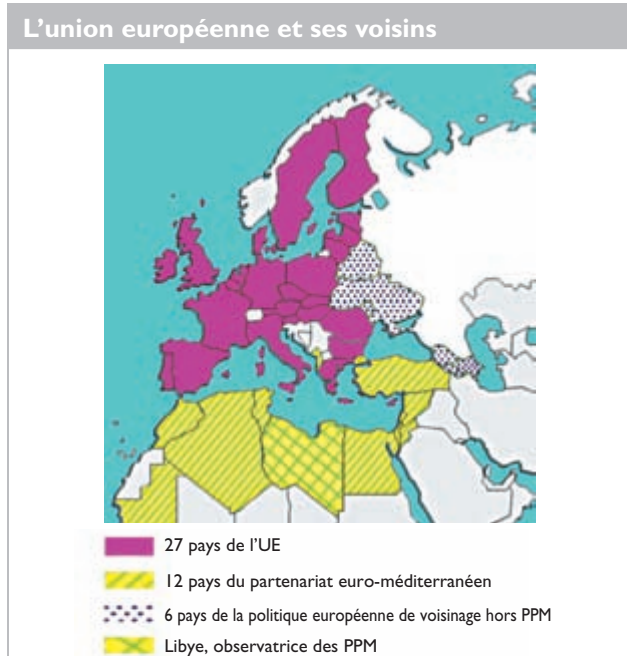
Les objectifs du volet économique et financier du processus de Barcelone sont :

- l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon de 2010 ;
- le soutien de l'UE au développement des PPM en facilitant notamment leur transition économique et en les aidant à faire face aux défis posés par l'ouverture économique.

#### Promouvoir la coopération et l'intégration régionale

Lors du sommet de Barcelone, en vue de développer le libre-échange graduel d'ici 2010, les différents partenaires se sont engagés à éliminer progressivement les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges de produits manufacturés.

Les parties ont également manifesté leur volonté de libéraliser progressivement le commerce de produits agricoles et agro-alimentaires entre l'UE et les PPM d'ici 2010 dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles, avec notamment des exceptions pour les produits les plus sensibles dont la libéralisation totale pourrait avoir des impacts



économiques et sociaux négatifs dans les PPM. En outre, les accords d'association devront contenir des dispositions qui prévoient, à terme, d'inclure la libéralisation du commerce des services (y compris le droit d'établissement).

Il s'agit de parvenir progressivement à une convergence dans les domaines commerciaux et réglementaires, de poursuivre des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché, de participer au développement du secteur privé et de favoriser les transferts de technologie.

Avec la PEV, ces objectifs doivent désormais s'inscrire dans la perspective d'une participation au marché intérieur de l'UE.

#### Accélérer le rythme d'un développement socio-économique durable dans les PPM

La déclaration de Barcelone souligne la nécessité d'améliorer les conditions de vie et l'emploi dans les PPM et de réduire les écarts de développement au sein de la région Euromed.

L'investissement, et notamment l'investissement direct étranger, doit constituer le socle de ce développement économique. Les différents partenaires se sont donc accordés sur l'importance de mettre en œuvre, dans les PPM, des politiques macroéconomiques saines et

des réformes institutionnelles pour créer un climat propice au développement des investissements.

La réalisation de cet objectif doit également s'accompagner d'un accroissement substantiel de l'assistance financière de l'UE à destination des PPM.

Enfin, les partenaires ont convenu de renforcer le dialogue sur leurs politiques économiques respectives et sur la manière d'optimiser la coopération financière.

*Nota bene : l'ensemble des évaluations économiques et financières ci-après ne porte ni sur l'Albanie ni sur la Mauritanie, puisque ces deux pays viennent juste de rejoindre le partenariat euro-méditerranéen.*

## 2| Instruments de la coopération

Le partenariat euro-méditerranéen repose sur un cadre institutionnel incluant un dispositif bilatéral et un dispositif multilatéral Nord-Sud et sur l'octroi d'une assistance financière de l'UE à destination des PPM.

### 2|1 Cadre bilatéral : accords d'association

Les accords d'association comprennent des dispositions générales et des caractéristiques spécifiques aux relations entre l'UE et chaque PPM. En fonction des différents pays, des domaines de coopération de plus en plus nombreux ont été introduits<sup>4</sup>.

La négociation des accords a été particulièrement lente : près de dix ans se sont écoulés entre la signature du premier d'entre eux — avec la Tunisie en 1995 — et de l'avant-dernier — avec la Syrie (un projet d'accord a été paraphé en octobre 2004 et n'a pas encore été ratifié).

Des accords d'association sont actuellement en vigueur entre l'UE et la Tunisie (1995), Israël (2000), le Maroc (2000), la Jordanie (2002), l'Égypte (2004), l'Algérie (2005) et le Liban (2006). Les relations avec l'Autorité palestinienne (1997) sont régies sur une base intérimaire<sup>5</sup>. La Turquie est liée à l'Europe par une union douanière<sup>6</sup> (1996).

Comparativement, l'entrée en vigueur des accords d'association signés par l'UE, à partir de 1991, avec ses futurs nouveaux États membres a été beaucoup plus rapide (moins de trois ans), témoignant d'une volonté et d'un objectif politiques plus forts de l'ensemble des parties.

### 2|2 Cadre multilatéral : renforcement du dialogue sur les politiques macroéconomiques

Le processus de Barcelone a établi un cadre multilatéral (de région à région) de négociation essentiellement intergouvernemental mais aussi interparlementaire. Les rencontres ont lieu à plusieurs niveaux :

- réunions ministérielles sectorielles qui lancent, dans chaque domaine (affaires étrangères, commerce, industrie, agriculture, finances, énergie...), des coopérations concrètes et préparent des initiatives communes. On compte une vingtaine de réunions depuis l'origine du processus euro-méditerranéen ;
- comité Euromed, réunissant, environ tous les deux mois, les hauts fonctionnaires de l'ensemble des pays partenaires et de la Commission européenne ; il est chargé d'assurer la coordination du partenariat et la cohérence des activités dans tous les volets de coopération.

Par ailleurs, le processus de Barcelone a abouti à la création, en 2004, de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne. Elle s'est réunie trois fois en session plénière. Elle regroupe 240 parlementaires (120 parlementaires méditerranéens, 75 membres des parlements nationaux et 45 représentants du Parlement européen). L'Assemblée a un pouvoir consultatif et de recommandation.

Le dialogue Nord-Sud amorcé depuis 1995 demeure balbutiant (cf. Sapir, 2007). En particulier, la fréquence des réunions ministérielles sectorielles, des réunions du comité Euromed ou de l'Assemblée euro-méditerranéenne demeure faible au regard du champ du partenariat. Enfin, la gestion pratique du partenariat incombe essentiellement à la seule Commission européenne (préparation de rapports sur les PPM, programmation pluriannuelle, élaboration de plans d'action, financement et contrôle).

<sup>4</sup> Par exemple, la liberté d'établissement des entreprises fait partie du champ d'application des accords d'association avec l'Égypte, Israël, le Maroc et la Tunisie.

<sup>5</sup> Un accord de stabilisation et d'association, signé entre l'UE et l'Albanie en 2006, est également en cours de ratification.

<sup>6</sup> Une union douanière est un accord commercial régional dont les États membres ont adopté une politique commerciale commune vis-à-vis des pays tiers. Une union douanière résulte souvent de l'approfondissement d'une zone de libre-échange.

## 2 | 3 Assistance financière

### Programmes MEDA (1995-2006)

De 1995 à 2006, la Commission, en collaboration avec chacun des PPM<sup>7</sup>, élaborait des programmes d'aide à la transition économique, financés au titre de MEDA (acronyme faisant référence à « mesures d'ajustement »). Les bénéficiaires des financements pouvaient être les États, les régions, les autorités locales, les organismes publics, et les organisations non gouvernementales.

MEDA I était doté de 3,435 milliards d'euros pour la période 1995-1999. En juillet 2005, l'évaluation des programmes réalisée par des experts indépendants, à la demande de la Commission européenne, a montré que, compte tenu notamment de la complexité des procédures, le rapport entre les paiements et les engagements n'avait été que de 28,6 % (soit 875 millions d'euros réellement attribués). De 2000 à 2006, les montants mis à la disposition des PPM *via* MEDA II s'élevaient à 5,35 milliards d'euros.

### Nouvel instrument européen de voisinage et partenariat (IEVP)

L'élaboration d'un instrument européen unique à l'appui de la PEV a été envisagée pour la première fois par la Commission en 2003. Depuis janvier 2007, l'IEVP remplace les programmes géographiques et thématiques existants et simplifie les procédures de la coopération transfrontalière, en finançant des programmes conjoints de l'UE et de pays partenaires ayant une frontière terrestre ou maritime commune.

L'IEVP dispose de 11,2 milliards d'euros pour 2007-2013 (soit 32 % de plus que le total de 8,5 milliards, pour la période équivalente 2000-2006, résultant de l'enveloppe MEDA de 5,3 milliards, de l'enveloppe TACIS de 2,3 milliards et de l'enveloppe consacrée aux programmes thématiques de 0,5 milliard).

L'élargissement de la zone d'intervention (désormais Est et Sud) a posé la question de la répartition des aides. La France, avec le soutien des membres du sud de l'UE, a défendu la nécessité de donner des assurances claires

aux PPM sur les engagements de l'UE. Il a ainsi été obtenu que la répartition antérieure soit maintenue jusqu'en 2010, soit deux tiers pour le Sud et un tiers pour les partenaires orientaux de la PEV.

### BEI et facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Femip)

Depuis les années soixante-dix et plus encore depuis la mise en place du partenariat euro-méditerranéen en 1995, la Banque européenne d'investissement (BEI) intervient également dans cette zone. Elle accorde des prêts et des aides financières aux PPM. Ses modalités d'intervention ont été remodelées à partir de 2002 avec la mise en œuvre de la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Femip). Financée sur les ressources propres de la BEI et sur le budget de l'UE, la Femip vise en particulier à développer l'activité économique du secteur privé et à soutenir la création d'un environnement propice à l'investissement :

- prêts à long terme (jusqu'à 12 ans) ;
- financements sur capitaux à risque destinés à la constitution ou au renforcement des fonds propres des entreprises ;
- fonds d'assistance technique, aide non remboursable destinée à financer l'identification, la conception et la gestion de projets.

Entre 2002 et 2006, au travers de la Femip, la BEI a octroyé des prêts pour un montant d'environ 6 milliards d'euros.

Pour la seule année 2006, la Femip a accordé plus de 1,3 milliard d'euros. 43 % ont servi à soutenir des projets d'infrastructures, notamment dans le secteur de l'énergie, 24 % ont été alloués à la protection de l'environnement et 15 % à l'industrie. Au titre de l'assistance technique, la Femip a financé des opérations pour 12,3 millions d'euros (cf. BEI, 2007).

Pour la période 2007-2013, l'UE a fixé à 8,7 milliards d'euros le plafond indicatif des prêts de la BEI dans les PPM, ce qui correspond à une augmentation substantielle de l'ordre de 34 % par rapport à la période 2002-2006.

7 Depuis 2002, les activités de coopération avec la Turquie sont financées par une enveloppe financière à part gérée par la direction générale Élargissement et non plus par MEDA.

## Augmentation substantielle des aides

Globalement, les engagements financiers de l'UE en faveur des PPM se sont inscrits en hausse sensible (cf. tableau 1) : + 21 % en 2000-2006 par rapport à 1995-1999.

S'agissant des aides hors BEI, le soutien apporté par l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale (Peco) entre 1995 et 2004 a été sans commune mesure avec celui affecté aux PPM *via* les fonds MEDA : il avoisinait 26 euros par habitant et par an pour les Peco, contre 1,8 euro pour les PPM (cf. Abis, 2005). Il est vrai que l'aide aux Peco préparait leur adhésion à l'UE.

Pour la période à venir 2007-2013, l'aide financière (BEI comprise) accordée aux PPM devrait encore

**Tableau 1 Évolution des aides UE**

(hors aides bilatérales accordées par chaque pays membre de l'UE)

(en milliards d'euros, augmentation en %)

	1995-1999	2000-2006	2007-2013
MEDA puis PEV	0,9	5,4	7,5 (a)
BEI (Femip à partir de 2002)	4,6	6,5	8,7
<b>Total période</b>	<b>5,5</b>	<b>11,9</b>	<b>16,2</b>
Moyenne annuelle	1,4	1,7	2,3
Augmentation	-	+ 21	+ 35

(a) L'hypothèse retenue est celle d'une allocation des fonds selon la clé de répartition suivante : 1/3 pour les partenaires orientaux de la PEV et 2/3 pour les PPM.

Source : calculs de la Banque de France

croître de quelque 35 % par rapport à la période précédente.

### ENCADRÉ 2

#### Projet de banque euro-méditerranéenne de développement

En 2001, le Conseil européen a invité la Commission à examiner l'hypothèse de création d'une banque euro-méditerranéenne. Cette suggestion répondait aux appels lancés par les pays du sud de l'UE, pour apporter au secteur privé des PPM les financements dont ils ont besoin pour stimuler l'économie de la région. L'idée était de créer une banque à l'image de celle fondée en 1990 pour l'Europe de l'Est (Banque européenne de reconstruction et de développement).

Dans son rapport de 2002, la Commission a estimé que la création d'une véritable banque euro-méditerranéenne, séparée de la BEI, permettrait d'élargir les capacités de financement grâce à l'ouverture à d'autres membres fondateurs. Une banque euro-méditerranéenne, filiale de la BEI, aurait, quant à elle, l'avantage d'offrir des perspectives plus immédiates de financement à un taux intéressant, la nouvelle banque bénéficiant de la réputation de la BEI.

En 2003, le conseil Ecofin n'a pas donné suite au projet de banque. Il s'est prononcé en faveur d'une « Femip renforcée », dotée de deux éléments complémentaires : une enveloppe financière spéciale, pouvant atteindre un milliard d'euros, affectée aux opérations présentant un profil de risque élevé, et un fonds fiduciaire permettant à d'autres donateurs d'apporter des ressources complémentaires sur une base volontaire.

Ces discussions sur la création d'une banque euro-méditerranéenne se sont déroulées dans le contexte d'une UE assez divisée sur le sujet, en fonction des priorités géographiques de ses membres et de la pression plus générale s'exerçant sur le budget communautaire.

## 2 | 4 Rôle des banques centrales

Il s'agit pour les banques centrales de l'UE de soutenir le développement des banques centrales des PPM et de les aider ainsi à jouer efficacement leur rôle.

## Séminaires de haut niveau et groupes de travail

Depuis 2004, des séminaires euro-méditerranéens réunissent les gouverneurs des banques centrales de l'Eurosystème et de l'ensemble des PPM<sup>8</sup>.

8 Ces séminaires se sont tenus à Naples (2004), Cannes (2005), Nauplie (2006), Valencia (2007). Le prochain séminaire aura lieu en 2008 en Égypte.

Ces *fora* de discussion ne trouvent pas, officiellement, leur fondement dans le processus de Barcelone mais leur objectif est de favoriser un dialogue régulier et de haut niveau avec les banques centrales des PPM, d'échanger des points de vue sur les évolutions économiques, financières et monétaires<sup>9</sup> et de tisser des liens professionnels et personnels entre l'ensemble des banquiers centraux de la région. Dans ce cadre, la Banque de France a organisé à Cannes, conjointement avec la BCE, en 2005, le deuxième séminaire euro-méditerranéen.

### Formation, coopération technique et présence sur place

Dans le cadre de ses activités internationales, la Banque de France, par exemple, a tissé des relations étroites avec les banques centrales des PPM, principalement avec les banques centrales d'Algérie et du Maroc. Elle organise régulièrement des actions de formation auxquelles participent les banques centrales des PPM.

Ainsi, en 2006, 401 cadres de banques centrales des PPM ont participé à 20 séminaires dispensés par l'Institut bancaire et financier international (IBFI) de la Banque de France dont la mission est d'assurer des formations à l'intention des responsables de banques centrales étrangères. En 2006, l'IBFI a aussi organisé 10 séminaires sur place, au Maroc, en Algérie et en Albanie.

La Banque de France a également développé une importante coopération technique avec ses partenaires des PPM. En 2006, ses cadres ont effectué des missions sur plusieurs métiers de banque centrale (notamment lutte contre le blanchiment, gestion des risques opérationnels, audit, systèmes de paiement, systèmes d'information) et de supervision bancaire dans les pays suivants : Algérie, Maroc, Égypte, Liban, Tunisie, Turquie, Syrie et Mauritanie. Ces missions étaient organisées soit de manière bilatérale dans plusieurs pays, soit sous l'égide du FMI, de la Banque mondiale ou de l'Eurosystème.

Enfin, des cadres sont régulièrement détachés, pour des périodes de longue durée, dans des PPM : en Algérie et en Turquie (en tant que conseillers financiers d'ambassade et représentants de la Banque de France). Dans le cadre de la coopération technique,

la Banque de France a également détaché plusieurs experts auprès des banques centrales du Maroc (supervision bancaire), de Syrie (conseiller auprès du gouverneur) et d'Égypte (supervision bancaire, dans un projet piloté par la BCE), dans ce dernier cas sur financement européen MEDA.

## 3 | Bilan en demi-teinte

Douze ans après la signature des accords de Barcelone, le bilan du volet économique du partenariat euro-méditerranéen demeure mitigé tant au niveau du développement des échanges commerciaux que du développement socio-économique.

### 3 | I Échanges commerciaux

#### Efforts en termes d'ouverture

Au titre des accords d'association bilatéraux conclus entre l'UE et les PPM, tous les produits manufacturés en provenance des PPM ont désormais accès au marché de l'UE en franchise de droits de douane.

Réciproquement, les PPM ont mis en place un processus de démantèlement progressif de leurs tarifs douaniers qui s'étale en moyenne sur une douzaine d'années<sup>10</sup>. Néanmoins, les différences entre les pays restent marquées (cf. graphique 1) compte tenu de la lenteur rencontrée dans la ratification et l'application des accords d'association.

On peut distinguer un groupe de pays ayant encore des tarifs douaniers industriels élevés (Algérie, Maroc, Tunisie), des pays qui ont des droits de douane bas (Israël, Liban, Turquie) et des pays intermédiaires.

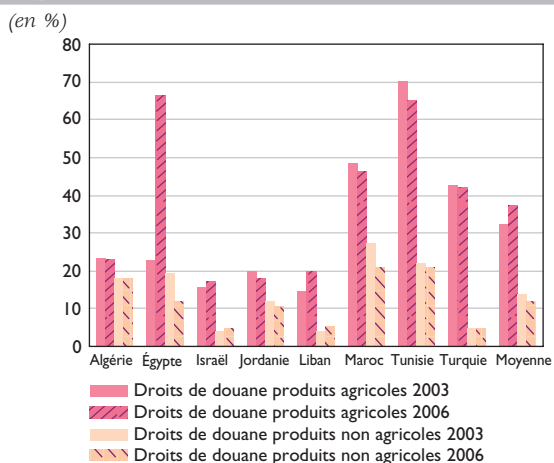
En outre, comparativement aux pays d'Amérique latine et à la zone Asie, les PPM ont encore une protection tarifaire élevée : ainsi la moyenne des droits de douane appliqués dans l'industrie, pondérée par les échanges, est de 15 % pour l'ensemble des PPM, contre 9,4 % en Asie du Sud-Est et 10,6 % pour les pays d'Amérique latine.

<sup>9</sup> En 2007, ont plus particulièrement été abordées les questions liées au cadre de la politique budgétaire et aux évolutions des liens commerciaux entre l'UE et les PPM.

<sup>10</sup> Ce régime remplace le dispositif antérieur qui reposait sur un système de préférences commerciales garantissant aux PPM l'accès au marché communautaire, sans contrepartie en termes de réduction des droits de douane pour les biens européens importés.



**Graphique 1 Évolution de la répartition des droits de douane appliqués à la nation la plus favorisée, entre 2003 et 2006**



Par ailleurs, le dialogue euro-méditerranéen a abouti à des avancées significatives notamment en matière de modernisation des procédures douanières. Les conférences des ministres du Commerce à Tolède en 2002 et à Palerme en 2003 ont respectivement initié et consolidé le plan d'actions sur la facilitation des échanges et de l'investissement. Les mesures qui sont en cours d'exécution dans les PPM englobent, pour le volet douanier, l'harmonisation et la simplification des procédures (automatisation et accélération, transparence, usage de systèmes d'information et de paiement électroniques, adoption d'un document administratif douanier unique). Par contre, les négociations dans les services avancent lentement (ceux-ci représentent environ 60 % du PIB des PPM).

Enfin, des progrès ont été accomplis dans le domaine des règles d'origine. La participation des PPM au système européen de cumul de l'origine autorise les entrepreneurs des PPM à bénéficier de tarifs préférentiels pour leurs marchandises qui auront subi des transformations dans différents pays de la région. Ceci devrait renforcer les incitations à l'investissement et accroître les possibilités de réalisation d'économies d'échelles dans la région.

## Intégration commerciale encore limitée

En volume, l'UE-15 réalise 7 % de ses exportations et de ses importations avec les PPM alors que l'UE-15 représente environ 34 % des exportations et 42 % des importations des PPM. Cette différence d'importance relative de chaque zone, l'une par rapport à l'autre, s'explique notamment par le poids économique de l'UE, et donc par sa plus grande attractivité, ainsi que par un écart sensible en termes de développement.

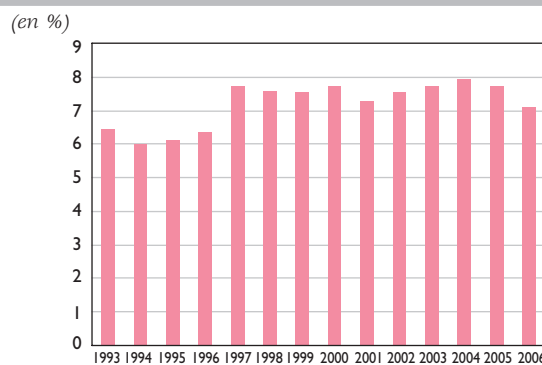
L'engagement dans le commerce avec l'UE est, en outre, différencié selon les pays. Ainsi, les pays du Maghreb échangent largement avec l'UE alors que les pays du Mashrek<sup>11</sup> ont intensifié leurs relations commerciales avec les États-Unis.

De plus, les échanges avec l'Europe sont assez peu dynamiques : ainsi, entre 1995 et 2006, la part des PPM dans les échanges de l'UE-15 est demeurée quasi stable autour de 7 % (cf. graphiques 2 et 3). Comparativement, en 2003, à la veille de leur entrée dans l'UE, la part des nouveaux États membres de l'UE s'élevait à 15 %.

Enfin, les échanges demeurent déséquilibrés :

- la position commerciale des PPM vis-à-vis de l'UE a continué de se dégrader sensiblement, le déficit commercial hors produits pétroliers des PPM vis-à-vis de l'UE-15 passant ainsi de 15,6 milliards de dollars au début de la décennie quatre-vingt-dix à

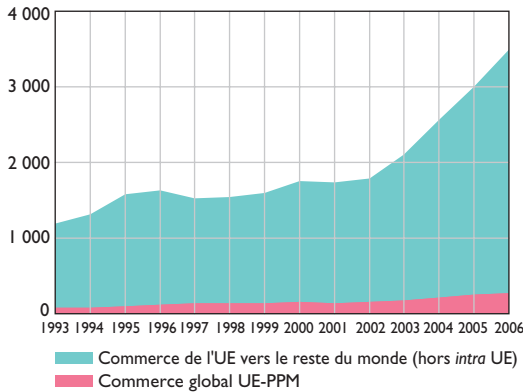
**Graphique 2 Part du commerce avec les PPM dans le commerce de l'UE-15**



11 Le Mashrek regroupe l'Égypte, la Jordanie, le Liban, les Territoires palestiniens et la Syrie.

**Graphique 3 Commerce de l'UE-15 avec les PPM et le reste du monde**

(en milliards de dollars)



Source : FMI (DOTS)

plus de 32 milliards de dollars en 2004. Les relations commerciales entre l'UE et les PPM se développent selon un modèle classique Nord-Sud. Malgré une amélioration du niveau technologique de leurs exportations, les PPM exportent surtout des produits naturels ou des produits manufacturés qui utilisent une main-d'œuvre importante et peu qualifiée ainsi qu'une technologie basse ;

- la diversification des produits (appréhendée au travers des échanges intra-branches) augmente peu. À titre de comparaison, au sein de l'Alena, s'est formé un système productif intra-branches régional, notamment dans l'automobile, les appareils électriques, l'informatique ou l'industrie des télécommunications, à l'origine du dynamisme de l'intégration économique de la région (cf. en encadré 3 des éléments de comparaison plus complets entre la zone Euromed et l'Alena).

**ENCADRÉ 3**

**Une comparaison Euromed/Alena**

L'Accord de libre échange nord américain a été créé en 1993 par le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il est entré en vigueur dès 1994. Il prévoit essentiellement le démantèlement progressif de tous les droits de douane entre les pays signataires dans un délai maximum de dix ans (hormis quelques produits agricoles américains ou canadiens sensibles qui disposent d'un délai de quinze ans). Il comporte aussi quelques clauses relatives à la protection des travailleurs et à la protection de l'environnement. Il a été graduellement complété par des accords, parfois trilatéraux, mais parfois seulement bilatéraux, en matière de procédures douanières, de propriété intellectuelle, de règles d'origine...

On notera que tant le Mexique que le Canada ont choisi une politique de ciblage d'inflation, plutôt qu'une politique de ciblage du taux de change vis-à-vis de leur principal partenaire commercial. Il existe seulement des accords de swap entre les banques centrales des trois pays, institués par le North American Framework Agreement du 26 avril 1994.

Une comparaison entre l'Alena et le processus Euromed est intéressante de plusieurs points de vue :

- premièrement, la création de l'Alena, en 1993, a été, avec la perspective de l'élargissement de l'UE à l'est (cf. partie III), l'un des facteurs qui ont poussé les Européens à lancer, deux ans plus tard, en 1995, le processus de Barcelone. Ceci avec l'objectif de conserver un poids significatif dans l'économie mondialisée<sup>1</sup> ;
- deuxièmement, il s'agit, dans les deux cas, d'exemples d'intégration régionale Nord-Sud. Dans un tel modèle d'intégration, le partenaire du Nord cherche typiquement à ouvrir des marchés à ses produits et services à haute valeur ajoutée et, dans le cadre de la mondialisation, à maîtriser ses coûts de production industriels. Le partenaire du Sud cherche, lui, à s'ouvrir des marchés à l'exportation et à bénéficier de flux d'investissements étrangers et de transferts de technologie. Au-delà des aspects économiques, des externalités positives en termes de stabilité politique et sociale sont recherchées par tous les partenaires ;
- troisièmement, l'Alena comme l'Euromed sont des accords de libre-échange, mais qui comprennent aussi des dimensions environnementales et sociales, à l'époque novatrices. Les accords nord-américains de coopération dans le domaine du travail et l'environnement (Anact et Anace) ont créé des commissions de coopération spécialisées, des procédures de règlement des

.../...

<sup>1</sup> « Il devenait de plus en plus évident que l'UE devait élargir sa zone de proximité à la Méditerranée, si elle voulait garder une taille économique comparable aux grandes zones économiques qui se profilaient, à savoir l'Alena et l'Apec » (E. Rhein, ancien directeur Méditerranée de la Commission européenne et l'un des concepteurs de la déclaration de Barcelone, 1995).

différents notamment en matière sociale, ainsi qu'une « Banque de développement nord-américaine » (North American Development Bank) finançant des projets d'amélioration de l'environnement autour de la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

En termes de PIB, les espaces Alena et Euromed sont très comparables (cf. tableau 1). Toutefois, en termes de PIB/habitant, l'espace Alena est plus riche que l'espace Euromed. On notera aussi que la partie sud de l'Alena (Mexique) est plus riche que la partie sud de l'Euromed (cf. tableau 2).

La différence majeure entre les deux ensembles réside dans leur degré d'intégration respectif : le Mexique réalise 85 % de ses exportations et 62 % de ses importations avec ses partenaires du Nord. Les chiffres correspondants pour le sud de l'Euromed (PPM) sont, respectivement, de 34 % et 42 % seulement (cf. tableau 2).

On retrouve, en revanche, dans les deux espaces (et de manière très forte pour l'Alena), le caractère très dissymétrique lié à l'existence d'un pôle dominant (respectivement États-Unis et UE) qui attire majoritairement le commerce de ses partenaires, alors que ces partenaires sont relativement moins importants pour lui.

Quinze ans après, le bilan de l'Alena donne lieu à controverses, notamment en matière de création nette d'emplois dans chacun des pays membres. Le commerce entre les partenaires a crû de 10 % par an. S'agissant plus particulièrement du Mexique, le bilan tiré est généralement positif même si trois facteurs ont pu conduire à des résultats inférieurs à ce qui était attendu : la crise interne du milieu des années quatre-vingt-dix, la récession américaine de 2000-2001 et les problèmes liés au climat des affaires ou aux réformes structurelles dans l'économie mexicaine (cf. Salvatore, 2006). Par ailleurs, les États-Unis ont élargi le champ de leur coopération sur le continent américain au-delà de l'Alena, en signant un nouvel accord de libre-échange avec les pays d'Amérique centrale (le DR-Cafta) lui-même complété par une série d'accords bilatéraux entre ces pays et le Mexique et le Canada. Enfin, les États-Unis continuent de défendre un projet d'une zone de libre-échange sur l'ensemble du continent américain (Zleu).

**Tableau 1 Taille comparée des espaces Euromed et Alena en 2006**

(population en millions ; PIB en PPA – milliards de dollars ; PIB/hab en parité de pouvoir d'achat – dollars)

	Euromed (a)	Alena
Population	747	436
PIB	15 686	15 348
PIB/hab	21 066	35 168

(a) Comprend, l'UE à 27 et les pays suivants : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie (données non disponibles pour les Territoires palestiniens). Les calculs ne tiennent pas compte de l'entrée de l'Albanie et de la Mauritanie dans le partenariat Euromed en novembre 2007.

**Tableau 2 Caractéristiques de la partie méridionale dans les accords Euromed et Alena en 2006**

(population en millions ; taux de croissance, part des exportations et des importations en % ; PIB en parité de pouvoir d'achat – millions de dollars ; PIB/hab en parité de pouvoir d'achat – dollars)

	PPM (a)	Mexique
Population	254	104
Taux de croissance de la population	1,69 (2,02 en 1995)	1,02 (1,79 en 1995)
PIB	1 853	1 171
PIB/hab	7 290	11 249
Part des exportations vers le Nord (b)	34,0	85,0
Part des importations en provenance du Nord	42,6	62,0
Régime monétaire	Change fixe par rapport à un panier de monnaies avec référence principale à l'euro : Maroc Flottement géré par rapport à l'euro : Tunisie Flottement indépendant : Israël, Turquie Flottement géré par rapport au dollar : Algérie, Égypte Change fixe par rapport au dollar : Jordanie, Liban, Syrie	Flottement indépendant

(a) Comprend les pays suivants : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie (données non disponibles pour les Territoires palestiniens). Les calculs ne tiennent pas compte de l'entrée de l'Albanie et de la Mauritanie dans le partenariat Euromed en novembre 2007.

(b) Le Nord signifie respectivement : l'UE pour les pays méditerranéens, et le Canada + États-Unis pour le Mexique.

Sources : FMI (Direction Of Trade Statistics) ; calculs : Banque de France d'après Banque mondiale (World Development Indicators)

**Exemple : le secteur agricole**

La question agricole constitue un des principaux points de discordance entre les PPM et l'UE. Les productions agricoles ont été, pour l'essentiel, exclues des accords d'association en raison du risque de mise en concurrence entre les agricultures des PPM et des pays méditerranéens appartenant à l'UE. Il s'agit pourtant d'un secteur où les PPM bénéficient, en termes de coûts, d'un avantage comparatif qui leur permettrait de rééquilibrer au moins partiellement leur balance commerciale.

Outre la levée des barrières tarifaires, se pose également la question du respect des normes sanitaires et phytosanitaires, nécessaire pour l'entrée des produits méditerranéens dans l'UE.

De forts déséquilibres persistent dans les échanges commerciaux agricoles euro-méditerranéens. L'UE joue un rôle prépondérant dans les échanges agricoles des PPM : elle couvre, en effet, un tiers de leurs importations et attire environ la moitié de leurs exportations agricoles (malgré les mesures de protection maintenues par l'UE). En revanche, le poids des PPM dans les échanges agricoles de l'UE demeure faible (moins de 10 % des exportations et importations agricoles de l'UE).

Le principe d'une « feuille de route euro-méditerranéenne pour l'agriculture » a été posé à Rabat en 2005. Cette feuille de route vise une accélération de la libéralisation des échanges agricoles entre l'UE et les PPM et la mise en place de mesures de développement durable. Il s'agirait d'une ouverture agricole réciproque (l'effort doit être partagé par l'UE et les PPM), progressive et de la définition d'une liste d'exceptions avec les produits les plus sensibles à ne pas inclure dans le processus de libéralisation. La Commission de l'UE a entamé des négociations, de manière bilatérale avec le Maroc, l'Égypte et Israël, et a déjà conclu un accord de ce type avec la Jordanie.

**3 | 2 Développement économique :  
persistance des disparités Nord-Sud**

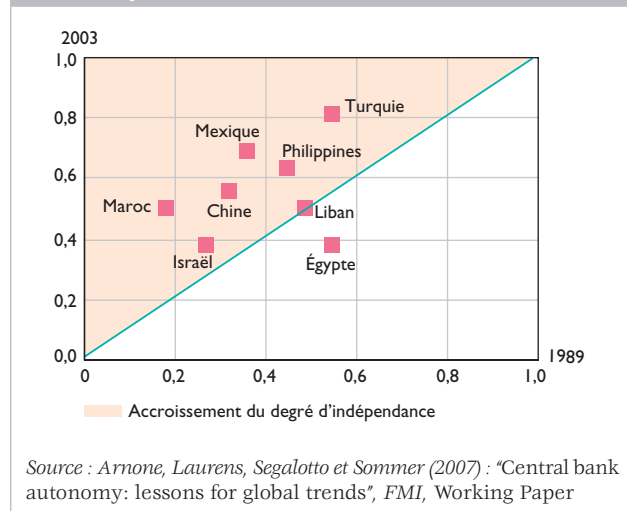
**Cadre macroéconomique mieux maîtrisé**

Les PPM ont fait des progrès constants en matière de gestion macroéconomique.

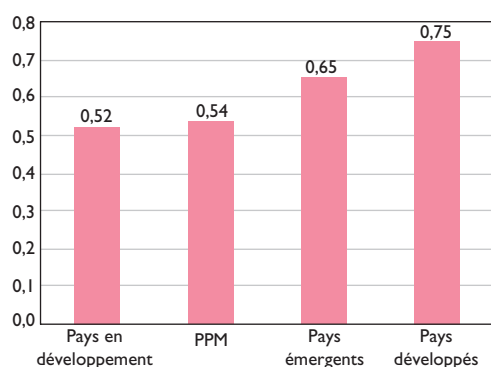
La majorité des PPM ont largement réduit leur déficit budgétaire. Ainsi, si l'on excepte l'Algérie (qui se singularise par un surplus budgétaire élevé, correspondant à 11,9 % du PIB en 2006 dû à la rente pétrolière), le déficit moyen de la région s'établit à 6,3 % du PIB en 2006, contre 15,3 % en 1995.

Parallèlement, sous l'effet de politiques monétaires vigilantes, le niveau d'inflation est passé de plus de 41 % à 7 % en 2006 en moyenne pondérée par le PIB. Cette évolution de l'inflation s'inscrit dans un contexte d'indépendance plus grande des banques centrales des PPM (cf. graphique 4).

**Graphique 4 Évolution de l'indice d'indépendance des banques centrales**



Graphique 5 Indice d'indépendance des banques centrales en 2003



Source : Arnone, Laurens, Segalotto et Sommer (2007) : "Central bank autonomy: lessons for global trends", FMI, Working Paper

Néanmoins, il convient de noter que le niveau d'indépendance des banques centrales demeurait, en 2003, dans les PPM, plus proche du niveau enregistré dans les pays en développement que dans les pays émergents (cf. graphique 5).

### Convergence Nord-Sud inaboutie

Malgré ces progrès, les PPM n'ont pas su impulser une dynamique suffisante pour amorcer une convergence avec l'UE et sortir de la catégorie des pays à revenu intermédiaire moyen. Même si les PPM sont entrés dans une phase de ralentissement démographique (le taux de croissance de la population s'est établi à 1,7 % en moyenne en 2006, contre 2 % en 1995)<sup>12</sup>, leur croissance économique s'est établie à environ 6 % entre 1995 et 2006. Elle est donc demeurée insuffisante pour améliorer sensiblement le niveau de vie de la population. Le PIB par habitant moyen dans les PPM demeure plus de 5 fois inférieur à celui des pays de l'UE-27 pourtant élargie, durant cette période, à des pays à revenu intermédiaire.

Globalement, le PIB par tête des PPM est demeuré stable par rapport à celui des pays de la zone euro depuis 1995 (cf. tableau 2).

Tableau 2 Évolution du PIB réel par tête

(en % de celui de la zone euro)

	1995	2006
Algérie	9	10
Égypte	7	8
Israël	93	87 (a)
Jordanie	10	10
Liban	24	23
Maroc	6	7
Syrie	6	6
Tunisie	9	12
Turquie	15	17

(a) Données 2005

Source : Banque mondiale (World Development Indicators)

D'autres indicateurs du développement, comme l'indicateur de développement humain (IDH)<sup>13</sup> calculé par les Nations unies, montrent également une faiblesse de la performance globale (cf. tableau 3). On peut néanmoins noter une forte hétérogénéité des résultats entre les différents PPM. Ainsi, l'IDH d'Israël s'établit à un niveau comparable à celui de l'UE-27 alors que celui de six PPM se situe dans la seconde moitié du classement mondial.

Tableau 3 Rangs des PPM – développement humain, climat des affaires et transparence

	Développement humain	Climat des affaires	Transparence
Israël	23	29	30
Liban	78	85	99
Jordanie	86	80	53
Tunisie	87	88	61
Turquie	92	57	64
Cisjordanie et Gaza	100	117	–
Algérie	102	125	99
Syrie	107	137	138
Égypte	111	126	105
Maroc	123	129	72
<b>Moyenne PPM</b>	<b>79</b>	<b>97</b>	<b>80</b>
<b>Moyenne UE-27</b>	<b>26</b>	<b>34</b>	<b>31</b>

Sources : ONU, PNUD (2004), rapport de la Banque mondiale, Doing Business (2007), et Transparency International (2007).

<sup>12</sup> Les entrées sur le marché du travail doivent culminer entre 2000 et 2010 selon les pays.

<sup>13</sup> L'IDH permet de mesurer le développement humain et ainsi d'évaluer le progrès moyen d'un pays selon trois critères : l'espérance de vie, la scolarisation et l'alphabetisation, et le niveau de vie.

## 4| Obstacles rencontrés

Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs commerciaux de Barcelone tiennent à la dilution des accords entre l'UE et les PPM et à l'évolution marginale des échanges Sud-Sud. Plus généralement, le bilan mitigé du partenariat Euromed en termes de croissance s'explique par la lenteur des ajustements structurels des économies des PPM ainsi que par la faiblesse des investissements productifs.

### 4| I Freins aux échanges dans la zone Euromed

#### Multiplication des accords de libre-échange

L'UE a généralisé ses accords de libre-échange, ce qui a amoindri l'impact de ceux mis en place avec les PPM. Parallèlement, les PPM ont contracté des accords avec les États-Unis comportant des aides civiles, complétées parfois d'aides militaires importantes (Israël, Égypte), et pouvant atteindre des montants significatifs. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative des États-Unis pour constituer un grand Moyen-Orient allant jusqu'au Pakistan et à l'Afghanistan.

Les États-Unis ont été jusqu'à signer des accords de libre-échange avec Israël (1985) et la Jordanie (2000). La signature d'un tel accord avec le Maroc en 2004 marque une étape dans la création d'une zone de libre-échange beaucoup plus vaste (*Middle East Free Trade Area*) que souhaite établir l'administration américaine d'ici 2013. Des négociations sont en cours avec l'Égypte et des propositions ont été faites à la Tunisie et à l'Algérie.

De plus, l'émergence de grands pays d'Asie comme l'Inde et la Chine a déplacé le centre de gravité des échanges européens aux dépens des PPM. L'entrée de la Chine dans l'OMC et la concurrence de l'Inde, s'accompagnant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, de la suppression de l'Accord sur les textiles et les vêtements qui faisait suite à l'accord multifibres (AMF), pèsent sur les industries du Maroc et surtout de la Tunisie.

À l'inverse, la Chine et l'Inde apparaissent comme des acteurs commerciaux de plus en plus présents dans les PPM (cf. *infra*).

#### Faiblesse de l'intégration Sud-Sud

En dépit d'initiatives visant à renforcer l'intégration de la zone sud méditerranéenne comme le processus d'Agadir<sup>14</sup>, l'Union du Maghreb arabe<sup>15</sup> ou l'accord de libre-échange de la Ligue arabe<sup>16</sup>, les PPM connaissent, entre eux, une intégration régionale encore relativement faible. Le commerce intra-régional demeure autour de 8 % du commerce total des PPM, l'un des chiffres les plus faibles pour un ensemble économique de cette taille (le commerce intra-régional représente 25 à 30 % du commerce total dans les pays de l'Asean et du Mercosur) et se concentre particulièrement dans le secteur des hydrocarbures. En effet, la plupart des accords commerciaux entre les PPM ne se sont guère concrétisés en raison de divergences politiques (fragmentation du monde arabe, conflits israélo-palestinien et du Sahara occidental).

Différentes raisons économiques et institutionnelles sont également mises en avant pour expliquer cette intégration limitée entre PPM : la forte similitude des structures de production et d'exportation, la quasi-inexistence d'harmonisation des cadres réglementaires en matière commerciale, les restrictions à la conversion de leurs monnaies respectives, la persistance des barrières douanières et non douanières et le manque d'infrastructures régionales, surtout en matière de transport.

Cependant, on constate quelques avancées dans le domaine énergétique avec la promotion de marchés sous régionaux, comme par exemple, l'intégration du marché de l'électricité au Maghreb ou l'établissement progressif d'un marché du gaz au Mashrek.

#### Nouveaux acteurs dans la zone méditerranéenne

La Chine, notamment, tend à être un acteur de plus en plus présent sur le continent africain, comme en témoigne l'organisation du sommet Chine-Afrique en

<sup>14</sup> Les Accords d'Agadir ont été signés en 2004 par le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie dans la perspective de créer une zone de libre-échange sub-régionale. Ils sont entrés en vigueur en mars 2007.

<sup>15</sup> L'Union du Maghreb Arabe (UMA), créée en 1989, comprend le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie, et la Libye.

<sup>16</sup> L'accord de libre-échange de la Ligue arabe (Greater Arab Free Trade Area ou Gafta), signé en 1997, instaure, depuis 2005, une zone de libre-échange pour l'essentiel des produits industriels et agricoles. Les dix-huit pays signataires sont l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, Oman, la Palestine, le Qatar, la Somalie, la Syrie, et le Yémen ; le Soudan et la Tunisie sont en cours de ratification ; l'Algérie, les Comores, Djibouti et la Mauritanie n'ont pas encore approuvé l'accord.

novembre 2006. S'agissant en particulier des PPM, la Chine paraît chercher à :

- diversifier ses approvisionnements énergétiques (l'Algérie, la Libye, l'Égypte et, dans une moindre mesure, la Syrie sont particulièrement concernées) ;
- accroître son implantation *via* des investissements directs dans les secteurs énergétiques, des infrastructures ou des télécommunications ;
- intensifier ses échanges commerciaux (y compris indirectement avec l'UE à travers les accords d'association qui permettent aux entreprises chinoises installées dans les PPM d'avoir un accès privilégié au marché européen)<sup>17</sup>.

## 4|2 Freins au développement et à la convergence économiques

Diverses études (cf. Kébabdjian, 1995 ; Cogneau et Tapinos, 1995 ; Dessus, Devlin et Safadi, 2001) confirment, qu'au-delà de la zone de libre-échange, la réussite du processus d'intégration dépend, notamment, de la capacité des PPM à assurer :

- une reconversion de l'appareil productif parallèlement à l'ouverture à la concurrence, impliquant la mise en œuvre effective de réformes structurelles et institutionnelles et l'amélioration du climat des affaires ;
- un accroissement des investissements productifs nationaux et étrangers.

### Insuffisance des réformes structurelles et du climat des affaires

Les réformes structurelles ont été limitées. Si les PPM sont parvenus à stabiliser leur économie, il leur reste beaucoup de réformes à accomplir pour prendre toute leur place dans le partenariat.

Dans l'ensemble, le rythme d'ajustement structurel dans les PPM a été nettement plus lent que dans les autres régions (marchés des biens, du travail et des

capitaux faiblement concurrentiels, dynamique de la demande insuffisante, difficulté des gouvernements à contrôler et réduire l'économie et le travail informels). Il a laissé nombre de ces économies à mi-chemin entre des économies planifiées et des économies de marché. Bien que le processus de Barcelone ait offert aux PPM un mécanisme leur permettant de greffer leurs réformes réglementaires sur les « modèles » de l'UE, cette opportunité n'a pas été pleinement saisie.

Lors de la réunion des ministres des Finances de la zone euro-méditerranéenne, qui s'est tenue en Tunisie en 2006, il a été souligné que les PPM (notamment la Jordanie et le Maroc) ont réalisé certains progrès, en matière de gestion et de qualité de l'administration publique par exemple. Néanmoins, le classement de *Transparency international* qui mesure le niveau de corruption perçue dans 163 pays, situe les PPM à un niveau seulement moyen (cf. tableau 3). Réorienter, renforcer le rôle de l'État dans les tâches les plus liées au développement durable telles que l'enseignement, la santé ou les infrastructures, augmenter l'impact des interventions publiques et améliorer la qualité des services publics demeurent des axes prioritaires pour améliorer le contexte politique et institutionnel<sup>18</sup>.

Dans beaucoup de PPM, une gouvernance d'entreprise généralement hostile à l'ouverture de capital, le manque de garanties (sur les droits de propriété, sur la sécurité des transactions, sur la transparence des marchés, sur la qualité des biens et services et sur la répression de l'abus de bien social ou de la concurrence déloyale) constituent des freins au secteur productif, à l'innovation et à la prise de risque industriel, poussant les entreprises des PPM à suivre une logique de rente.

Le rapport *“Doing business”* — publié chaque année par la Banque mondiale — mesure la qualité de l'environnement économique<sup>19</sup> dans 175 pays et montre, pour 2007, de fortes disparités au sein des PPM, les plaçant, exceptés Israël et la Turquie, après 79 pays (cf. tableau 3). Parmi les points positifs, on peut noter que, même si son rang de classement demeure relativement faible (cent vingt-sixième place), l'Égypte a été placée en tête des dix pays qui ont introduit, en 2006 et 2007, le plus de réformes visant à l'amélioration du climat des affaires (elle était classée cent soixante-cinquième l'année précédente).

<sup>17</sup> Sur les aspects financiers (prêts et endettement) de ce développement des relations entre pays émergents et en développement, voir aussi Rocher (2007).

<sup>18</sup> Ould Aoudia (2006) évoque, dans les PPM, le manque « d'État-stratège » (un État qui sache donner une perspective de long terme et améliorer le climat des affaires).

<sup>19</sup> Les indicateurs permettent : de connaître le degré de réglementation (par exemple, le nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise ou pour enregistrer une propriété commerciale) ; de mesurer les délais et les coûts associés au recouvrement d'une créance, à une procédure collective ou à une vente internationale de marchandise ; d'évaluer la protection légale de la propriété ; de mesurer la flexibilité du marché du travail ; d'évaluer la charge fiscale qui pèse sur les entreprises.

La persistance de conflits régionaux au sein des PPM pèse également, bien entendu, sur les perspectives de développement et, singulièrement, sur le comportement des investisseurs.

### Insuffisance des investissements nationaux et étrangers

Dans ce contexte, depuis 1995, les taux d'investissement sont demeurés stables ou se sont même dégradés, la diminution des investissements du secteur public dans les PPM en liaison avec la *marchéisation* des économies n'ayant pas été compensée par une hausse de l'investissement des entreprises privées.

S'agissant des investissements étrangers, les PPM recevaient, au début des années 2000, 3 à 4 fois moins d'investissements directs étrangers (IDE) que les autres pays émergents à fondamentaux économiques comparables. Ces flux étaient également inférieurs à ceux reçus par les Peco<sup>20</sup>. Les flux d'IDE se sont inscrits progressivement en hausse, d'une dizaine de milliards de dollars en 2000, à une trentaine en 2005 et à plus de quarante en 2006 (Saint-Laurent et Henry, 2007) mais l'essentiel de cet accroissement est dû à l'arrivée d'investisseurs de pays du Golfe et ne s'explique pas par un renforcement des IDE en provenance de l'UE.

**Tableau 4 Évolution du taux d'investissement (FBCF/PIB) dans les PPM**

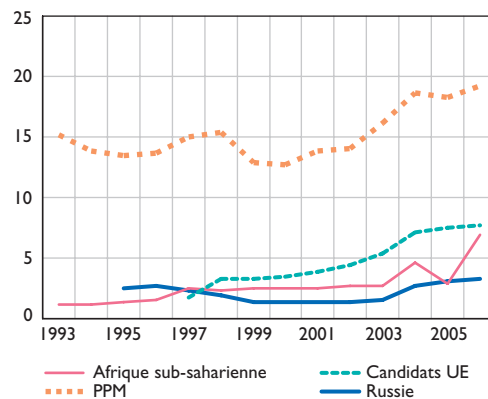
(en %)

	1995	2006
Algérie	27	23
Égypte	16	19
Israël	25	19
Jordanie	30	28
Liban	33	11
Maroc	23	29
Syrie	27	23
Tunisie	24	24
Turquie	24	21

Source : Calculs de la Banque de France d'après FMI (WEO)

**Graphique 6 Évolution des transferts financiers nets des migrants**

(en milliards de dollars)



Source : Datastream (Economic Intelligent Unit)

La plupart des IDE dans la région se sont limités au secteur de l'énergie ou aux opérations de privatisation et de concessions d'actifs publics : ils n'ont donc guère participé à la modernisation du secteur industriel dans son ensemble. Une analyse par secteur confirme, en 2006, la prédominance des projets à caractère financier ou de rente comme l'immobilier, le transport, les banques, les prestations informatiques, les télécommunications, l'énergie ou le tourisme (cf. Saint-Laurent et Henry, 2007).

De plus, la faiblesse de l'intégration économique entre les PPM accentue encore l'effet centre-périphérie<sup>21</sup> incitant les entreprises à se localiser en Europe plutôt que dans les PPM afin d'avoir accès à l'ensemble du marché régional euro-méditerranéen.

Certes, parmi les régions avoisinant l'UE, les PPM demeurent les principaux destinataires des flux financiers des migrants. Cependant, ces fonds sont essentiellement destinés à la consommation (éducation, santé, logement) et seule une faible part s'oriente vers des investissements productifs (Femip, 2006 ; cf. graphique 6 et encadré 4).

20 Quand les investisseurs des pays de l'UE détenaient, en moyenne, un montant d'IDE de 833 dollars par habitant dans les Peco, ils n'en détenaient, en moyenne, que 110 dans les PPM (cf. Beckouche, 2005).

21 Des accords commerciaux sont dits de type « centre-périphérie », lorsqu'une région donnée (centre) passe un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux avec d'autres pays ou régions (périphérie), les barrières tarifaires entre ces derniers demeurant inchangées. Ce type d'accord génère, toutes choses égales par ailleurs, une demande relative plus importante aux entreprises de la région centre, ce qui incite les entreprises à venir s'y localiser (cf. Puga et Venables, 1997).



## ENCADRÉ 4

**Transferts des migrants**

Les transferts de fonds des migrants, qui représentent entre 2 et 20 % du PIB selon les PPM (9 % pour le Maroc, par exemple), sont largement supérieurs aux montants des aides publiques au développement qu'ils reçoivent.

Un consensus s'est établi sur deux objectifs : faciliter les transferts de fonds, notamment en réduisant leur coût tout en renforçant la lutte anti-blanchiment, et favoriser une allocation efficiente de ces transferts afin qu'ils aient un impact positif sur le développement des pays d'origine des migrants.

Concernant les coûts de transfert, ceux-ci s'établissent à des niveaux variés, en fonction du canal d'acheminement utilisé (cf. Femip, 2006). À ce propos, le rapport Milhaud (2006) souligne l'importance de l'accès aux services financiers des migrants tant dans les pays d'immigration que dans leur pays d'origine.

Les coûts de transfert vers les pays du Maghreb peuvent être inférieurs à 2 voire 1 % du montant transféré notamment parce que des banques originaires des pays d'émigration sont implantées dans les pays d'immigration. En revanche, ils peuvent atteindre 16 à 20 % lorsque les sociétés spécialisées sont en situation de monopole, ce qui favorise les transferts informels. Dans ce contexte, le gouvernement français a engagé, en 2006, une réflexion, à laquelle la Banque de France participe, visant à accroître la transparence du marché en améliorant l'accès à l'information des migrants sur les coûts de transferts. De plus, l'expérience de certains pays (Maroc, Tunisie) montre qu'il est possible de diminuer le coût des transferts si les autorités des pays d'émigration prennent des mesures concrètes en ce sens (exonérations fiscales sur les flux liés aux transferts, garantie aux non-résidents d'un taux de change favorable pour les transferts, mécanismes de bonification pour les comptes ouverts par des migrants).

Par ailleurs, l'adoption de la Directive sur les services de paiements en Europe (2007) permettra d'instaurer un cadre juridique harmonisé et de réduire les barrières à l'entrée sur le marché européen des paiements. L'introduction du nouveau statut « d'établissement de paiement » permettra de renforcer la concurrence tout en garantissant aux clients un niveau de protection adapté à l'activité de ces établissements.

La proposition française, soutenue par l'Italie et l'Espagne, de création d'une « Union pour la Méditerranée » vise à faire de la Méditerranée un espace de solidarité et de coopération dont les quatre piliers seraient la croissance économique, l'environnement et le développement durable, le dialogue des cultures et la sécurité. Cette union aurait vocation à travailler en étroite relation avec l'UE. Ce projet serait fondé « sur le principe de coopération et non sur celui d'intégration ». Il n'aurait pas pour but de se substituer au processus de Barcelone ou à la PEV mais de les renforcer, de les compléter et de donner une impulsion supplémentaire<sup>22</sup>. En particulier, la Commission européenne devrait être associée aux travaux de l'Union pour la Méditerranée<sup>23</sup>.

La France, qui présidera l'UE au second semestre 2008, tiendra un sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays riverains de la Méditerranée, en juillet. Il pourrait s'agir, dans un premier temps, d'envisager une coopération approfondie, sur une base volontaire, autour de projets concrets (dans les domaines agricole, industriel, de l'énergie, du textile, des technologies de l'information, écologique...), qui pourrait s'élargir progressivement à d'autres pays.

Ce projet d'union pourrait aussi être l'occasion de renouveler le pacte économique et politique entre pays européens et PPM et de promouvoir un horizon commun de long terme, fondé sur un développement partagé dont l'impact serait plus large que la perspective de création d'une simple zone de libre-échange à l'horizon de 2010.

---

22 Cf. l'Appel de Rome pour la Méditerranée et la Déclaration conjointe du président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, du président du Conseil italien, M. Romano Prodi, et du président du gouvernement espagnol, M. Jose Luis Zapatero, Rome (20/12/2007).

23 Discours du président de la République française, Tanger (23/11/2007)

## Bibliographie

### Abis (S.) (2005)

« 1995-2005, une décennie du partenariat euro-méditerranéen, bilan du programme MEDA », *Défis et perspectives géoéconomiques*, Calame, mai

### Arnone (M.), Laurens (B. J.), Segalotto (J. F.) et Sommer (M.) (2007)

« *Central bank autonomy: lessons for global trends* », IMF Working Paper, 07/88

### Banque centrale européenne (2007)

« Transferts de fonds des travailleurs migrants vers les régions voisines de l'UE », *Bulletin mensuel*, février

### Banque mondiale (2008)

« *Doing business 2008 – Comment réformer* », Banque mondiale

### Beckouche (P.) (2005)

« L'Euro-Méditerranée est-elle ou peut-elle être une région économique intégrée ? », Communication au colloque du Caire, avril

### Beckouche (P.) et Guigou (J. L.) (2007)

« Méditerranée : d'un Euromed en panne à une région industrielle Nord-Sud », *Horizons stratégiques, Revue trimestrielle du centre d'analyse stratégique*, n° 3, janvier

### BEI (2007)

« La BEI : une prise de risque accrue pour financer l'avenir de l'Europe », *BEI info*, n° 1

### Bhagwati (J.) et Krueger (A. O.) (1995)

*The dangerous drift to preferential trade agreements*, AEI Press

### Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (2006)

« La question agricole au sein du partenariat euro-méditerranéen », note du CIHEAM, n° 21, décembre

### Cogneau (D.) et Tapinos (G.) (1995)

« Libre-échange, répartition du revenu et migrations au Maroc », *Revue d'économie du développement*, n° 1, mars

### Commission européenne (2003)

« Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen – L'Europe élargie –

Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud », décembre

### Commission européenne (2004)

« Communication de la Commission – Politique européenne de voisinage », *document d'orientation*, mai

### Commission européenne (2005)

« 10<sup>e</sup> anniversaire du partenariat euro-méditerranéen conclusions du sommet de Barcelone 27 et 28 novembre 2005 », *Euromed report*, décembre

### Commission européenne (2006)

« Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen relative au renforcement de la politique européenne de voisinage », décembre

### Commission européenne (2006)

« *Fiscal performance quality of public finances and budget management in Mediterranean countries: creating conditions for growth and job creation* », *Euro-Mediterranean Ecofin ministerial meeting, Issues paper for discussion*, 25-26 juin

### Commission européenne (2006)

« Instrument européen de voisinage et de partenariat – Document de stratégie régionale (2007-2013) et programme indicatif régional (2007-2013) pour le partenariat euro-méditerranéen », *Euromed*

### Dessus (S.), Devlin (J.) et Safadi (R.) (2001)

« Vers une intégration régionale arabe et euro-méditerranéenne », OCDE, centre de développement

### Emerson (M.) et Tocci (N.) (2007)

« *A little clarification, please, on the 'Union of the Mediterranean'* », *Centre for European policy studies*, juin

### Emerson (M.), Noutcheva (G.) et Popescu (N.) (2007)

« *European neighbourhood policy two years on: time indeed for an 'ENP plus'* », *Centre for European policy studies, policy brief*, n° 126, mars

### Femip (2006)

« *Study on improving the efficiency of workers' remittances in Mediterranean countries* », BEI, mars

**Femise (2005)**

« Le partenariat euro-méditerranéen 10 ans après Barcelone : acquis et perspectives », Institut de la Méditerranée, février

**Femise (2006)**

« Rapport sur le partenariat euro-méditerranéen », Institut de la Méditerranée, septembre

**Guigou (J.L.) (2007)**

« La reconexion des Nord et des Sud : l'émergence de la région méditerranéenne (ou la théorie des quartiers d'orange) », *Géoéconomie*, n° 42, été

**Hugon (P.) (2005)**

« Barcelone 10 ans après », Communication au colloque du Caire, mai

**Kébabdjian (G.) (1995)**

« Le libre-échange euro-maghrébin : une évaluation macro-économique », *Revue tiers-monde*

**Kébabdjian (G.) (2004)**

« Économie politique du régionalisme : le cas euro-méditerranéen », *Région et développement*, n° 19-2004

**Krugman (P.) (1991)**

*"Geography and trade"*, MIT Press

**Le Cercle des économistes et Védrine (H.) (2007)**

« 5 + 5 = 32 : feuille de route pour une Union méditerranéenne », Perrin

**Michalet (C. A.) (2004)**

« Qu'est-ce que la mondialisation ? », Paris, *La découverte*, colloque Essais

**Milhaud (C.) (2006)**

« L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne », *Rapport réalisé à la demande du ministère de l'Intérieur*, septembre

**Nsouli (M.) (2006)**

*"The Euro-Mediterranean partnership ten years on: reassessing readiness and prospects"*, Statement, juin

**Organisation des Nations unies (2007)**

*"Human development report"*, UNDP

**Ould Aoudia (J.) (2006)**

« Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens », Agence française de développement, *Notes et Études*, n° 28

**Puga (D.) et Venables (A. J.) (1997)**

*"Preferential trading arrangements and industrial location"*, *Journal of International Economics*, n° 43

**Rhein (E.) (1995)**

« Le pari euro-méditerranéen. Quelques réflexions sur la mise en place d'une zone de libre-échange (ZLE) Euro-méditerranéenne », dans « Euro-Méditerranée : une région à construire », sous la direction de R. Bistolfi, Publisud, Paris

**Rocher (E.) (2007)**

« Les risques de réendettement des pays en développement après les annulations de dettes », *Bulletin de la Banque de France*

**Saint-Laurent (B.) et Henry (P.) (2007)**

« Les investissements étrangers dans la région MEDA ont encore accéléré en 2006 », Réseau Anima, *Notes & Documents*, n° 23, mai

**Salvatore (D.) (2006)**

*"Can NAFTA be a stepping stone to monetary integration in North America"*, *Économie internationale*, n° 107, avril

**Sapir (A.) (2007)**

*Fragmented power: Europe and the global economy*, édité par A. Sapir, Bruegel Books

**Schmid (D.) (2002)**

« Optimiser le processus de Barcelone », Institut d'études de sécurité, *Occasional Paper*, n° 36, juillet

**Sturm (M.) et Gurtner (F.) (2007)**

*"Fiscal policy in Mediterranean countries, developments, structure and implications for monetary policy"*, BCE, *Occasional Paper*, n° 67, août

**Tinbergen (J.) (1962)**

*Shaping the world economy: suggestions for an international economic policy*, New York, The twentieth century fund

**Transparency international (2007)**

*"Corruption perception index 2006"*, *Global Corruption Report*